



**CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT
POUR ASSURER LA CONTINUITE DES VOIES
DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE
AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET DE VALORISATION FORESTIERE**

(Article L 134-2 et L 134-3 du code forestier)

COMMUNE DE PUYMERAS
PISTE DM 431 DITE DE GOURBIERE

RAPPORT DE PRESENTATION

1. MOTIVATIONS

Malgré son ancienneté, la majeure partie des infrastructures de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) vauclusiennes qui traversent des propriétés privées ne bénéficie d'aucune forme de maîtrise foncière. Afin de maintenir la continuité dans le temps de ce type de voies, il est nécessaire que les emprises des ouvrages de DFCI fassent l'objet d'une servitude de passage et d'aménagement comme cela est prévu dans le code forestier.

Les servitudes permettront également la mise aux normes de certaines infrastructures. De plus, le bénéficiaire de la servitude peut procéder à ses frais au débroussaillage des abords de la piste sur deux bandes latérales sans que le total des largeurs de ces bandes n'excède 100 mètres. (Article L 134-2 du code forestier). Par conséquent, les servitudes autorisant ces aménagements permettent une meilleure défense contre l'incendie des massifs forestiers, des biens et des personnes.

La piste DM 431 dite de Gourbière figure dans le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies 2015-2024 (PDPFCI) en tant qu'ouvrage de défense de la forêt contre les incendies. En tant que politique de l'Etat, le PDPFCI a été approuvé par arrêté préfectoral le 26 novembre 2015. Ce document fait la synthèse de toutes les actions visant à diminuer le risque d'incendie de forêt dans le département. Il a été rédigé en collaboration avec tous les partenaires départementaux et régionaux ayant une action dans ce domaine. La consolidation du statut foncier des ouvrages de DFCI est une des actions figurant dans le PDPFCI.

2. DEMANDE DE SERVITUDE

Pour la mise aux normes des infrastructures de DFCI et la réalisation des bandes de sécurité à leurs abords, une servitude prévue par l'article L. 134-2 du code forestier doit être créée par arrêté préfectoral. L'arrêté est précédé d'une enquête publique dans les cas prévus à l'article L. 134-2. Cette enquête est réalisée dans les conditions prévues par le chapitre IV du titre III du livre Ier du code des relations entre le public et l'administration.

La servitude de passage et d'aménagement est établie par le Préfet au profit du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière, établissement public qui regroupe le département de Vaucluse, 136 communes et 2 EPCI représentant 6 communes et bénéficiant de la compétence transférée par ses adhérents dans le domaine de la DFCI (travaux et gestion des ouvrages préventifs de DFCI).

Chaque piste DFCI du PDPFCI doit faire l'objet d'une servitude qui lui est propre. Toutes les pistes existantes ou à créer feront l'objet d'une servitude. La présente demande de servitude concerne exclusivement la piste DM 431.

La servitude de passage et d'aménagement est établie pour une durée illimitée.

3. CARACTERISTIQUES DE LA SERVITUDE

La piste DFCI DM 431 dite de Gourbière est classée en 3^{ème} catégorie dans le PDPFCI. Le classement des pistes est réalisé selon les critères de classification des pistes DFCI du "Guide de normalisation des équipements DFCI de la zone de défense Sud" édité en 2014 par la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne.

Les caractéristiques des pistes de 3^{ère} catégorie sont les suivantes :

- largeur minimale de 3 mètres de roulement,

- débroussaillage latéral d'une largeur de 7 mètres de chaque côté de la piste.

La longueur totale des tronçons de piste concernés par la servitude est de 2 352 mètres. La largeur de l'emprise concernée est de 10 mètres comprenant une bande de roulement de 6 mètres.

4. ESTIMATION SOMMAIRE DES DEPENSES

Les travaux de réfection et d'entretien des pistes DFCI se font selon une périodicité allant de 5 à 15 ans. Le coût estimé de ces travaux pour la piste DM 431 est de 11 800 € (hors taxe).

Les travaux de débroussaillage aux abords des pistes DFCI se font tous les 3 à 4 ans. Le coût estimé de ces travaux pour la piste DM 431 est de 8 200 € (hors taxe).

5. DEROGATIONS A L'INTERDICTION GENERALE DE CIRCULATION

La voie de défense des bois et forêts contre l'incendie objet de la servitude a le statut de voie spécialisée, non ouverte à la circulation générale.

La circulation est exclusivement réservée :

- aux propriétaires de parcelles traversées par les pistes et aux occupants de leur chef,
- aux bénéficiaires de servitudes établies au titre de l'article 682 du code civil,
- au bénéficiaire de la présente servitude, à ses mandataires ou à ses partenaires,
- aux services appelés à assurer la prévention et la lutte contre les incendies de forêts mentionnés dans l'ordre préfectoral annuel d'opérations "feux de forêts",
- aux personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leur fonction.

6. PARCELLAIRE CONCERNE PAR LA SERVITUDE

Commune de Puyméras:

- Parcelle n° 24 - Section : C - Surface : 40164 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 969 m²
- Parcelle n° 30 - Section : C - Surface : 14104 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 85 m²
- Parcelle n° 31 - Section : C - Surface : 8685 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 392 m²
- Parcelle n° 48 - Section : C - Surface : 7832 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 157 m²
- Parcelle n° 49 - Section : C - Surface : 16390 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 426 m²
- Parcelle n° 50 - Section : C - Surface : 25548 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 252 m²
- Parcelle n° 67 - Section : C - Surface : 4104 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 182 m²
- Parcelle n° 68 - Section : C - Surface : 2500 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 487 m²

- Parcelle n° 154 - Section : D - Surface : 382259 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 460 m²
- Parcelle n° 33 - Section : D - Surface : 166641 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 4233 m²
- Parcelle n° 38 - Section : D - Surface : 25232 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 2251 m²
- Parcelle n° 45 - Section : D - Surface : 47937 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 2251 m²
- Parcelle n° 46 - Section : D - Surface : 12181 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 739 m²
- Parcelle n° 47 - Section : D - Surface : 13170 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 364 m²
- Parcelle n° 48 - Section : D - Surface : 11033 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 299 m²
- Parcelle n° 49 - Section : D - Surface : 5715 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 664 m²
- Parcelle n° 58 - Section : D - Surface : 4320 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 749 m²
- Parcelle n° 62 - Section : D - Surface : 12563 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 587 m²
- Parcelle n° 63 - Section : D - Surface : 2211 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 134 m²
- Parcelle n° 64 - Section : D - Surface : 4817 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 175 m²
- Parcelle n° 73 - Section : D - Surface : 18350 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 594 m²
- Parcelle n° 74 - Section : D - Surface : 12010 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 1237 m²
- Parcelle n° 75 - Section : D - Surface : 16361 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 147 m²
- Parcelle n° 77 - Section : D - Surface : 9571 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 129 m²



INCIDENCE DE L'OUVRAGE SUR LE MILIEU

COMMUNE DE PUYMERAS

PISTE DM 431 DITE DE GOURBIERE

RAPPORT TENANT LIEU DE NOTICE D'INCIDENCE

Juin 2018

1. PRESENTATION DE LA ZONE DESSERVIE

a/ Situation administrative

Située au nord-est du massif des Dentelles de Montmirail, la piste DM 431 se situe au nord-est du territoire de la commune de Puyméras. La zone concernée porte sur un massif boisé dense.

b/ Situation géographique

La piste DM 431 dessert un secteur boisé se trouvant au sud d'un relief appelé Gourbière. Elle fait la jonction entre la quartier des Estagnols à l'ouest et la piste DFCI DM 430 à l'est sur le versant ouest du relief appelé la Grande Montagne. Depuis son débouché ouest, la piste opère une ascension avec une pente moyenne de 7 % jusqu'à la piste DM 430.

c/ Géologie

La formation géologique rencontrée par la piste DM 431 est composée de gypse, argiles, dolomie, cargneules et marnes (notation du BRGM : t).

d/ Régime hydrique

La commune de Puyméras, située dans la zone d'influence du climat méditerranéen, est soumise à un rythme à quatre temps : deux saisons sèches, dont une brève en fin d'hiver, une très longue et accentuée en été, deux saisons pluvieuses, en automne, avec des pluies abondantes sinon torrentielles, et au printemps. Les étés sont chauds et secs, liés à la remontée des anticyclones subtropicaux, entrecoupés d'épisodes orageux parfois violents. Les hivers sont doux. Les précipitations sont peu fréquentes et la neige rare.

e/ Végétation

La piste DM 431 rencontre trois types de peuplement forestier :

- forêt fermée de pin d'Alep,
- forêt fermée de chêne pubescent,
- forêt fermée à mélange de pin d'Alep et de feuillus.

2. ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

a/ Contrôle des modifications immédiates de l'environnement

Eloignée de toute agglomération et invisible d'une route fréquentée, la piste n'affecte en rien l'aspect paysager du site.

b/ Contrôle des risques provoqués sur le milieu naturel

L'impact faible des travaux, la couverture forestière, la nature du terrain et l'aménagement de revers d'eau rendent inexistants les risques d'érosion.

c/ Contrôle de la protection des richesses naturelles

La piste a pour objet de faciliter l'intervention des moyens de lutte sur un éventuel feu de forêt et donc assure un rôle de conservation des richesses naturelles.

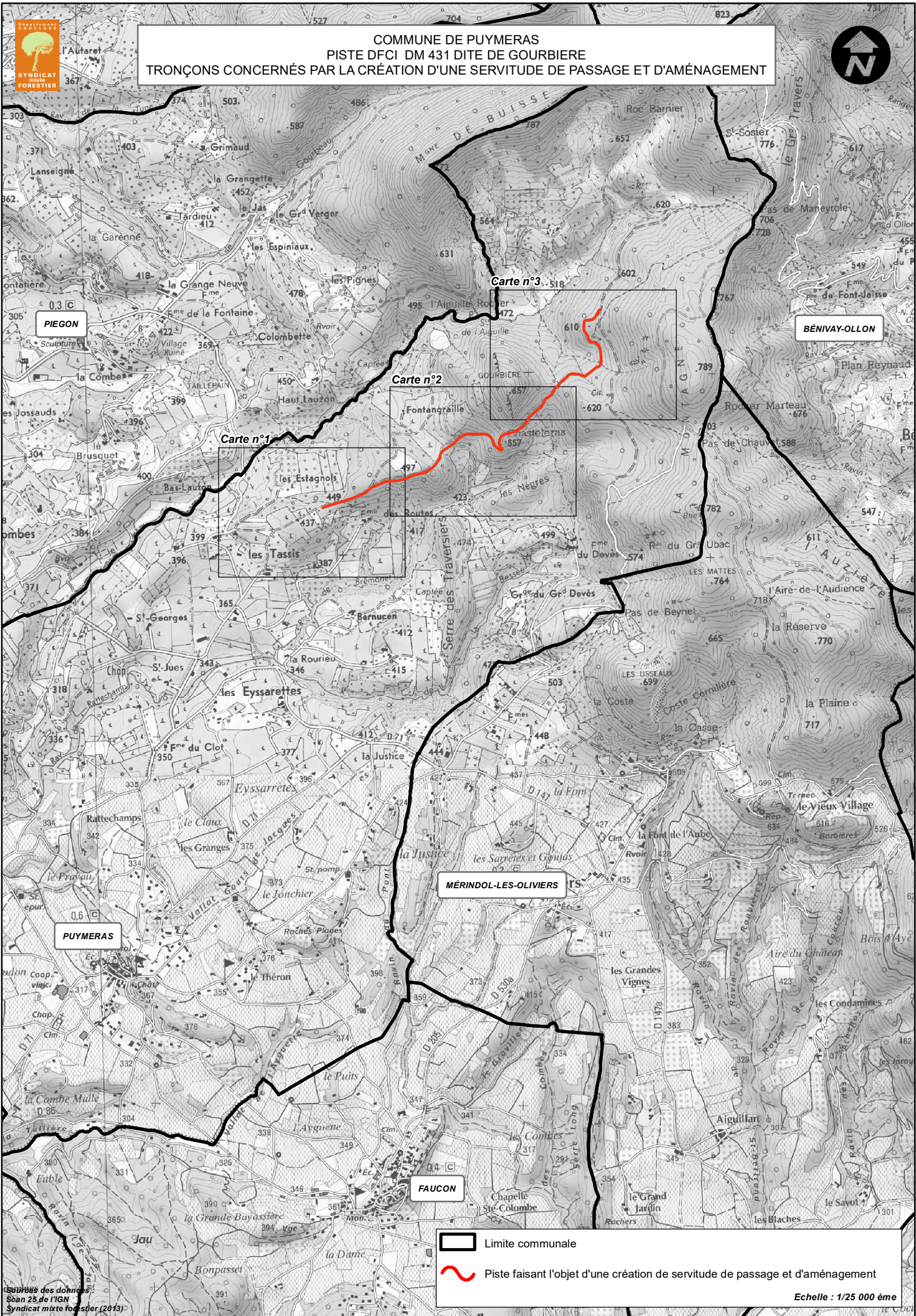
3. RAISONS A L'ORIGINE DU CHOIX DE CETTE PISTE



Le niveau d'aléa feu de forêt de la zone desservie par la piste varie de moyen à très fort. La piste DM 431 s'inscrit parfaitement dans la stratégie générale de lutte contre les feux de forêts en permettant la surveillance et la mobilité des moyens de lutte, cette stratégie reposant essentiellement sur la maîtrise des éclosions des feux au stade initial.

Annexes :

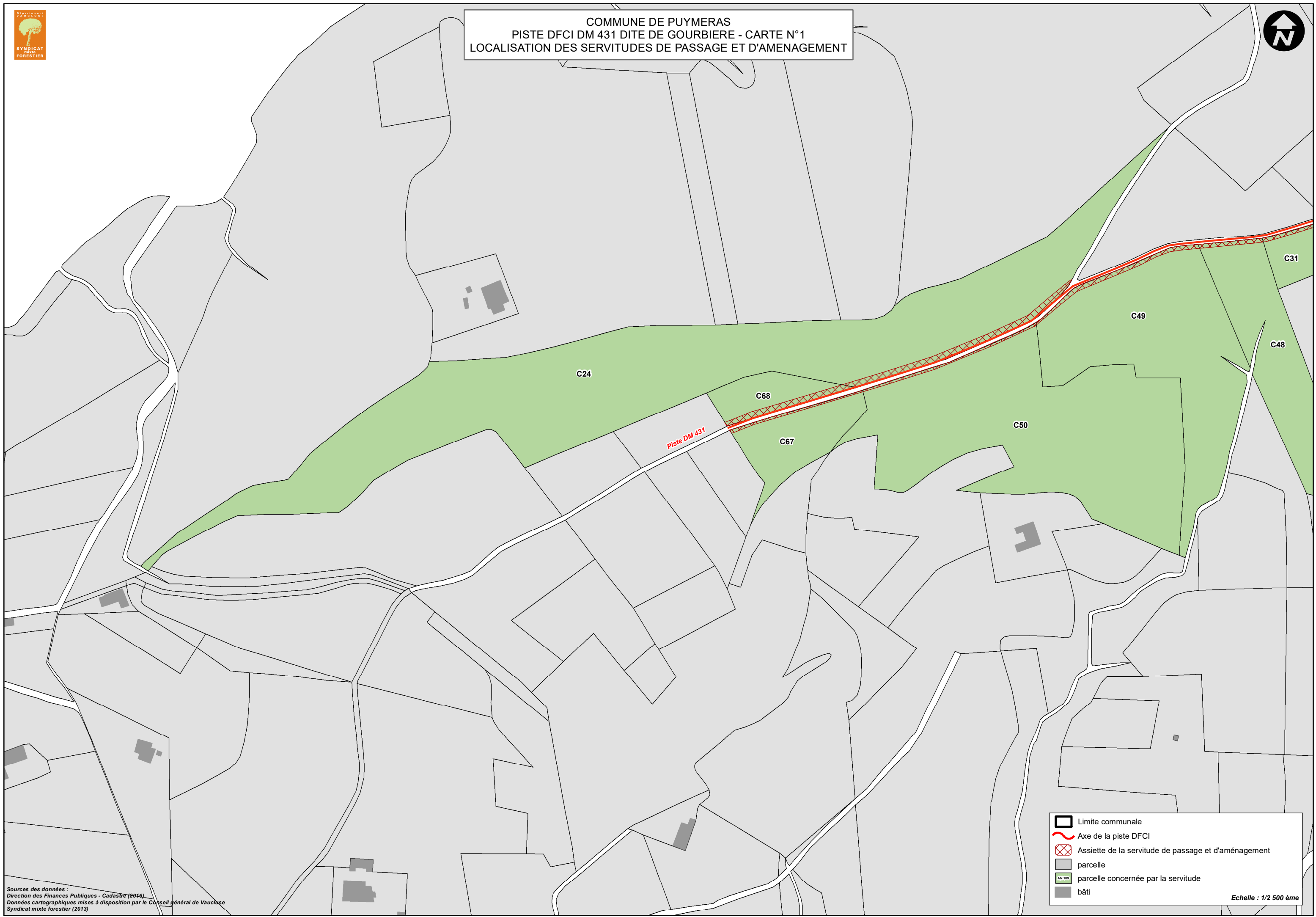
- Plans localisant la piste DFCI concernée et les parcelles concernées par la servitude de passage et d'aménagement
- Listes des propriétaires concernés par la servitude de passage et d'aménagement






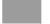
COMMUNE DE PUYMERAS
PISTE DFCI DM 431 DITE DE GOURBIERE
TRONÇONS CONCERNÉS PAR LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT



 Limite communale
 Piste faisant l'objet d'une création de servitude de passage et d'aménagement

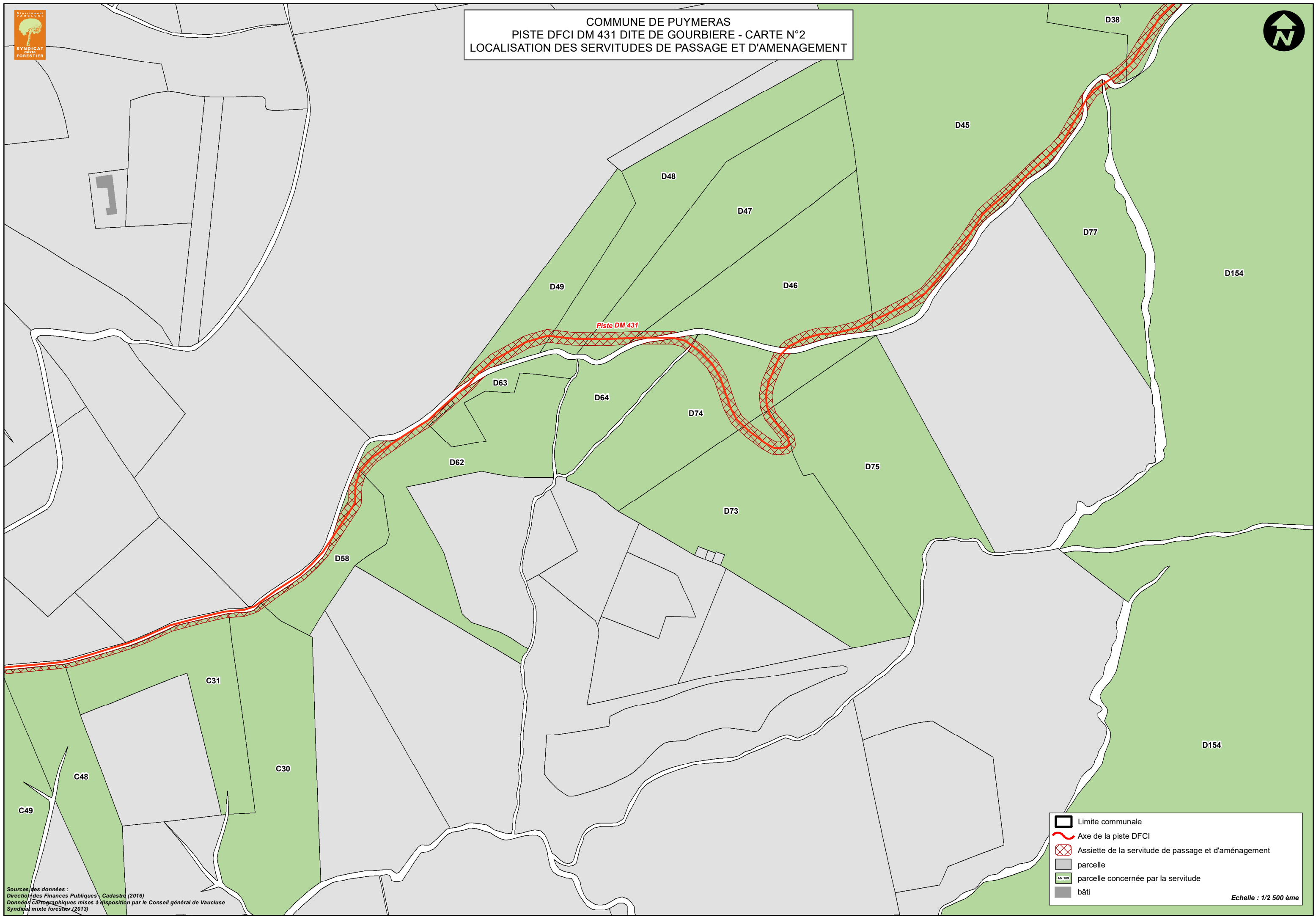
COMMUNE DE PUYMERAS
PISTE DFCI DM 431 DITE DE GOURBIERE - CARTE N°1
LOCALISATION DES SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT



-  Limite communale
-  Axe de la piste DFCI
-  Assiette de la servitude de passage et d'aménagement
-  parcelle
-  AN 189 parcelle concernée par la servitude
-  bâti



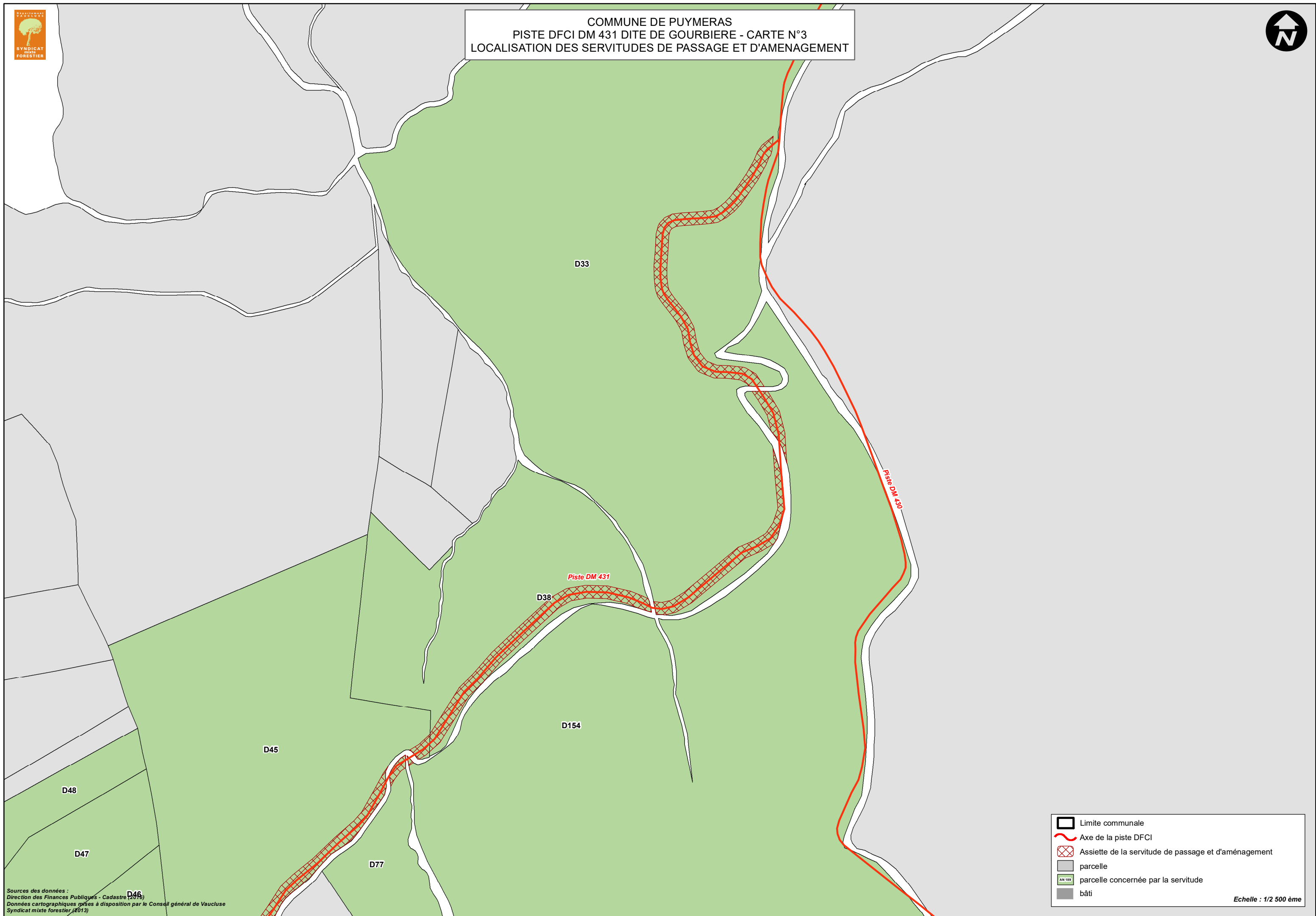
COMMUNE DE PUYMERAS
PISTE DFCI DM 431 DITE DE GOURBIERE - CARTE N°2
LOCALISATION DES SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT




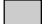




	Limite communale
	Axe de la piste DFCI
	Assiette de la servitude de passage et d'aménagement
	parcelle
	parcelle concernée par la servitude
	bâti

Sources des données :
Direction des Finances Publiques - Cadastre (2016)
Données cartographiques mises à disposition par le Conseil général de Vaucluse
Syndicat mixte forestier (2013)

COMMUNE DE PUYMERAS
PISTE DFCI DM 431 DITE DE GOURBIERE - CARTE N°3
LOCALISATION DES SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT



	Limite communale
	Axe de la piste DFCI
	Assiette de la servitude de passage et d'aménagement
	parcelle
	parcelle concernée par la servitude
	bâti

Sources des données :
Direction des Finances Publiques - Cadastre (2018)
Données cartographiques prises à disposition par le Conseil général de Vaucluse
Syndicat mixte forestier (2013)

Nom de la commune	Numéro INSEE	Code de parcelle	Surface de la parcelle (m²)	Surface des emprises de la servitude (m²)	Droit réel	Nom	Prénom	Adresse	
Puyméras	84094	C24	40164	969	Propriétaire	DE VILHET	LAURENT LOUIS	RTE DE MERINDOL LA FONT	84110 PUYMERAS
Puyméras	84094	C30	14104	85	Propriétaire	CORBELLE	MAURICE IMBERT	SAINTE GEORGES	84110 PUYMERAS
					Propriétaire	CORBELLE	YVETTE MARIE	LE VILLAGE	84110 PUYMERAS
Puyméras	84094	C31	8685	392	Propriétaire	BERTO	RAYMOND	0272 CRS MAL LECLERC	84270 VEDENE
					Propriétaire	BERTO	MADELEINE	0272 CRS MAL LECLERC	84270 VEDENE
Puyméras	84094	C48	7832	157	Propriétaire	BARRET	EVELYNE	LE CLAUD	84110 PUYMERAS
					Propriétaire	SAUVAN	MARYVONNE	LE CLAUD	84110 PUYMERAS
Puyméras	84094	C49	16390	426	Propriétaire	VALENTIN	LEOPOLD	LA JUSTICE ET USSEAUX	26170 MERINDOL-LES-OLIVIERS
Puyméras	84094	C50	25548	252	Usufruitier	AUMAGE	YVONNE MARIE	0994 CHE DES TAXYS	84110 PUYMERAS
					Nu-propriétaire	BERNARD	CYRIL	0058 CHE DES EYSSARETTES	84110 PUYMERAS
Puyméras	84094	C67	4104	182	Propriétaire	IMBERT	SERGE CLAUDE	BAS POTILIER	26110 MIRABEL-AUX-BARONNIES
Puyméras	84094	C68	2500	487	Propriétaire	IMBERT	SERGE CLAUDE	BAS POTILIER	26110 MIRABEL-AUX-BARONNIES
Puyméras	84094	D154	382259	460	Propriétaire	COMMUNE DE PUYMERAS		HOTEL DE VILLE	84110 PUYMERAS
Puyméras	84094	D33	166641	4233	Propriétaire	COMMUNE DE PUYMERAS		HOTEL DE VILLE	84110 PUYMERAS
Puyméras	84094	D38	25232	2251	Usufruitier	EYSSERIC	GILBERT JOSEPH	LA JUSTICE	26170 MERINDOL-LES-OLIVIERS
					Nu-propriétaire	EYSSERIC	GUILLAUME	QUARTIER LES USSEAUX	26170 MERINDOL-LES-OLIVIERS
					Usufruitier	HUGUET	ANNIE AIMEE	LA JUSTICE	26170 MERINDOL-LES-OLIVIERS
Puyméras	84094	D45	47937	2251	Usufruitier	BERTHET-RAYNE	LUCIENNE	EHPAD LA SOUSTO CHE DES VIOLETTES	84150 VIOLES
					Nu-propriétaire	BERTHET-RAYNE	CHRISTIAN CHARL	2334 RTE DE CADEROUSSE	84350 COURTHEZON
					Nu-propriétaire	BERTHET-RAYNE	MICHEL	0125 RTE D ORANGE	84290 CAIRANNE
					Nu-propriétaire	BERTHET-RAYNE	JEAN PIERRE	10 CHEMIN DE LA GARDE	84290 CAIRANNE
					Nu-propriétaire	KBAIER	ODILE	0035 RUE DES ARAMONS	34160 SAINT-GENIES-DES-MOURGUES
					Nu-propriétaire	BERTHET RAYNE	ANDRE	0235 RTE DE ST ROMAN DE MALEGARDE	84290 CAIRANNE
Puyméras	84094	D46	12181	739	Propriétaire	CLIER	GENEVIEVE	2135 CHE DE PIEGON	84110 PUYMERAS
Puyméras	84094	D47	13170	364	Usufruitier	GRIGIS	MARIE ROSE	0001 PL PASQUIE	84110 PUYMERAS
					Nu-propriétaire	DIEUDONNE	ELISABETH	LA JUSTICE ET USSEAUX	26170 MERINDOL-LES-OLIVIERS
Puyméras	84094	D48	11033	299	Propriétaire	BERTHET-RAYNE	PIERRE	SAINTE GENIES	84290 CAIRANNE
Puyméras	84094	D49	5715	664	Propriétaire	YTIER	MANON GLADIS	0003 PL DE LA MAIRIE	84110 PUYMERAS
Puyméras	84094	D58	4320	749	Propriétaire	IMBERT	SERGE CLAUDE	BAS POTILIER	26110 MIRABEL-AUX-BARONNIES
Puyméras	84094	D62	12563	587	Propriétaire	ESTEVE	JOSETTE MARIE	LE JONCHIER	84110 PUYMERAS
					Propriétaire	ESTEVE	ROGER HENRI		84110 PUYMERAS
Puyméras	84094	D63	2211	134	Propriétaire	YTIER	MANON GLADIS	0003 PL DE LA MAIRIE	84110 PUYMERAS
Puyméras	84094	D64	4817	175	Propriétaire	YTIER	MANON GLADIS	0003 PL DE LA MAIRIE	84110 PUYMERAS
Puyméras	84094	D73	18350	594	Propriétaire	YTIER	MANON GLADIS	0003 PL DE LA MAIRIE	84110 PUYMERAS
Puyméras	84094	D74	12010	1237	Propriétaire	IMBERT	SERGE CLAUDE	BAS POTILIER	26110 MIRABEL-AUX-BARONNIES
Puyméras	84094	D75	16361	147	Propriétaire	PROPRIETAIRES DU BND 094 D0075			26110 PIEGON
Puyméras	84094	D77	9571	129	Propriétaire	CURNIER	PIERRETTE	RTE DE MERINDOL EYSSARRETTES	84110 PUYMERAS

Sources des données : Direction des Finances Publiques - Cadastre (2016)